

I.C.J.

Communiqué No. 58/13
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press.

Today, September 25th, 1958, at 11 a.m. the International Court of Justice began its hearings in the case concerning the Application of the Convention of 1902 governing the guardianship of infants (Netherlands v. Sweden).

After opening the hearing, the President of the Court called upon MM. Sterzel and Offerhaus, chosen by the Governments of Sweden and the Netherlands respectively, to sit as Judges ad hoc in the case, to make the solemn declaration provided for in Article 20 of the Statute of the Court. Having made the relevant declarations, they were duly installed as Judges for the purposes of the present case.

The President called upon the Agent for the Netherlands Government, who asked that Counsel for the Netherlands Government, Professor I. Kisch of the Law Faculty of the University of Amsterdam, be allowed to open the case for that Government.

Professor Kisch began his oral argument and will continue it at the next hearing of the Court at 10.30 a.m. on Friday, September 26th.

The Hague, September 25th, 1958.

C.I.J.

Communiqué No. 58/13
(Non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse.

Aujourd'hui, 25 septembre 1958, à 11 heures, la Cour internationale de Justice a commencé ses audiences dans l'affaire relative à l'application de la Convention de 1902 pour régler la tutelle des mineurs.

Après avoir ouvert l'audience, le Président invite MM. Sterzel et Offerhaus, désignés respectivement par les Gouvernements de Suède et des Pays-Bas, à siéger comme juges ad hoc dans l'affaire et à prendre l'engagement solennel prévu par l'article 20 du Statut de la Cour. MM. Sterzel et Offerhaus ayant pris cet engagement ont été dûment installés comme juges aux fins de la présente affaire.

Le Président a donné la parole à M. l'Agent du Gouvernement néerlandais qui a demandé que la Cour veuille bien permettre au Conseil de ce Gouvernement, le Professeur I. Kisch, de la Faculté de droit de l'Université d'Amsterdam, de commencer l'exposé de la thèse du Gouvernement des Pays-Bas.

Le Professeur Kisch a commencé sa plaidoirie qu'il continuera à la prochaine audience de la Cour qui sera tenue le vendredi 26 septembre, à 10 h. 30.

La Haye, le 25 septembre 1958.
